

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 08 OCTOBRE 2014

DELIBERATION N° 14/068

Avenant n°2 à la Convention d'Etudes et de Veille Foncière entre la Communauté d'Agglomération Vienn'Agglo et l'EPORA

Le Conseil d'Administration de l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes,

- VU le Décret modifié n°98-923 du 14 octobre 1998, portant création de l'Etablissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA),
- VU le Décret 2012-1246 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
- VU la délibération 14-039 du Conseil d'Administration du 10 juillet 2014 relatif aux délégations accordées par le Conseil d'Administration au Directeur Général,
- VU le Programme Pluriannuel d'Intervention 2009-2013, approuvé par la délibération n°09/028 du Conseil d'Administration en date du 2 novembre 2009,
- VU la convention d'Etudes et de Veille Foncière approuvée par la délibération N°12/013 du Conseil d'Administration du 27 février 2012 signée le 9 mai 2012 entre la Communauté d'Agglomération Vienn'Agglo et l'EPORA, l'avenant n°1 approuvé par la délibération n° 13/070 du Conseil d'Administration du 17 octobre 2013 signée le 28 novembre 2013.
- Considérant que les négociations en cours en vue de l'acquisition d'un foncier essentiel à la maîtrise du site et à la cohérence du projet urbain dans le secteur nécessitent une extension limitée du périmètre de la convention d'origine,

Sur proposition du Président,

- ✓ Approuve les termes de l'avenant n°2 à la convention d'études et de veille foncière entre la Communauté d'Agglomération Vienn'Agglo et l'EPORA.
- ✓ Mandate le Directeur Général, dans les limites de la délibération 14-039 du Conseil d'Administration du 10 juillet 2014 précitée, à l'effet de signer cet avenant et de mener à bien toutes les actions nécessaires à la mise en œuvre de l'avenant.

Le Directeur Général

Jean GUILLET

Le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales

Pour le Préfet
de la région Rhône-Alpes
et du département du Rhône
par délégation

Président du Conseil d'Administration
Georges ZIEGLER

14 OCT. 2014

GUY LEVI